

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

Délibération n° DELI2018_180

Le nombre de conseillers en exercice est de 39
Présents : 26
Procurations : 7
Absents : 6

Le lundi 19 novembre 2018 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 12 novembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

Présents :

Marie-Hélène THORAVAL, Philippe LABADENS, Nathalie BROSSE, Laurent JACQUOT, Carole MICHELON, Damien GOT, Alain DONES, Frédéric JUVENET, Jean-Louis ROBY, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Marie-Noëlle BARBIER, Nadia OUTREQUIN, Nathalie LENQUETTE, Stephan MARGARON, David ROBERT, Alexia GIRAUDET, Charly SEEL, Bruno DERLY, Denis DONGER, Isabelle PAGANI, Alain PUPEL, Bernard PINET, Martine CAVASSE

Procurations :

Franck ASTIER à David ROBERT, Edwige ARNAUD à Jeanine TACHDJIAN, Magda COLLOREDO BERTRAND à Marie-Hélène THORAVAL, Catherine ACAMPORA à Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Stéphanie EGLÈNE à Charly SEEL, Pierre PIENIEK à Isabelle PAGANI, Brigitte DELHOMME à Alain PUPEL

Absents :

Samir BOUDJOGHRA, Raphaël BERTRAND, Luc TROUILLER, Cléo DELON, Latifa CHAY, Jean-Marc DURAND

Secrétaire de séance : Charly SEEL

Objet : Règlement périscolaire : modification

Rapporteur : Nathalie BROSSE

Séance du 19 novembre 2018

Service : Direction Education et Famille

Délibération n° DELI2018_180

Commission : Education, jeunesse et éducation populaire

Objet : Règlement périscolaire : modification

Rapporteur : Nathalie BROSSE

Vu l'article 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2018-090 du 25 juin 2018 approuvant le règlement périscolaire modifié ;

Considérant la mise en œuvre d'une offre d'activités périscolaires le mercredi, suite au retour de la semaine de 4 jours à la rentrée scolaire 2018-2019 ;

Considérant la nécessité d'adapter le règlement applicable aux activités périscolaires, au vu des effectifs des premières semaines le mercredi (*taux de remplissage inférieur à 70% alors que des familles sont encore en liste d'attente*) ;

Considérant l'intérêt de l'enfant d'être inscrit à l'année afin de profiter des cycles d'activités et d'une continuité des apprentissages ;

Considérant l'intérêt de maintenir un règlement souple et adapté aux familles (notamment possibilité de désinscrire 7 jours à l'avance), tout en évitant les réservations de confort ;

Considérant la consultation du Comité des usagers réuni le 10 octobre 2018 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de modifier l'article 4 (fréquentations, absences) du règlement périscolaire et de rajouter la phrase suivante : *Par ailleurs, afin de ne pas pénaliser les familles qui pourraient être en liste d'attente, la collectivité se réserve le droit d'attribuer la place à un autre enfant, au terme de 5 absences sans certificat médical. Dans une logique pédagogique, les familles seront prévenues par courrier dès la troisième absence,*
- d'autoriser Madame le Maire à signer le règlement modifié et de le mettre en application auprès des familles.

La délibération est adoptée à l'unanimité par :

- 33 voix pour

Marie-Hélène THORAVAL
Maire de Romans-sur-Isère

